



Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Introduction :

Les dispositions de l'article L 5722-1 et L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prescrivent que, dans le délai des deux mois qui précède l'adoption du budget, un débat sur les orientations budgétaires doit être organisé à l'intérieur du Comité Syndical. Ce débat permet d'aborder les orientations générales qui seront retenues pour l'élaboration du budget primitif pour l'année 2020.

Règles de financement du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, Syndicat Mixte fermé : Les recettes du Syndicat Mixte proviennent des reports de l'exercice précédent, ainsi que des contributions des deux EPCI qui le composent : la Roche Agglomération et la Communauté de Communes Vie et Boulogne.

1- Bilan de l'année 2020

Malgré le contexte sanitaire qui a décalé entre la fin mars et le début septembre un certain nombre d'actions prévues sur l'année 2020, il convient de rappeler que les objectifs principaux ont pu être respectés.

L'année 2020 a vu l'approbation de la révision-extension du SCOT du Pays Yon et Vie qui est opposable depuis le 17 août 2020. Cette extension-révision permet de couvrir l'ensemble des 28 communes du territoire du Pays et Vie.

Des interrogations se sont élevées sur le projet politique porté par le SCOT, notamment sur l'objectif de modération de la consommation d'espace (à la fois dans sa définition et dans sa clé de répartition), et sur le contenu du volet commercial du SCOT. Les Elus du Pays Yon et Vie ont souhaité qu'une évaluation du SCOT soit engagée rapidement avec plusieurs objectifs : ① Analyser les évolutions qu'a connu le territoire au regard des indicateurs fixés dans le SCOT sur une période allant de 2013 à 2018 voire 2019 (en fonction des données disponibles), Cette démarche, conduite par l'AURAN, prévue initialement sur 1 an, a donné lieu à une restitution intermédiaire en février 2020 et a été décalée eu égard à la crise sanitaire et au report de l'installation de la nouvelle gouvernance du Syndicat Mixte Yon et Vie suite au renouvellement des Elus et à l'installation des nouveaux conseils municipaux et communautaires, au 23 septembre 2020.

Sur l'année 2020 l'évaluation du SCOT à mi-parcours souhaitée par les Elus a été engagée et les indicateurs ont été renseignés avec des échanges entre les différents partenaires : les EPCI, la Chambre Agriculture, La CCI de Vendée, l'AURAN, malgré les difficultés du travail à distance.

Interventions en tant que PPA : Les principaux dossiers pour lesquels le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie était engagé en tant que personne publique associée ont continué à avancer et les services du PAYS yon et Vie ont pu rester acteurs de manière continue en présentiel ou à distance :

<u>Dossiers supra territoriaux</u>	<u>Dossiers du territoire Yon et Vie</u>
SRADDET Pays de la Loire, groupes de travail et réunions de concertation	PLUI de la CCVB
Commission Biodiversité régionale groupe de travail sur le foncier	Révisions de PLU, Mouilleron le Captif, La Ferrière, Aubigny -les Clouzeaux.....
-Interscot 85 groupes de travail et réunions	<u>CDAC réunions</u>
Géo-Vendée groupes de travail et réunions	<u>Groupes SCOT/PLU</u>

Comités syndicaux et mise en place de la nouvelle gouvernance du Pays Yon et vie

Les comités syndicaux ont eu lieu sur toute l'année 2020 avec des dossiers importants : les deux réunions budgétaires, l'approbation de la révision extension du SCOT, les avis sur le PLUI arrêté de la CCVB notamment.

Un bilan de la mandature et des actions du Pays a été réalisé sur la période 2014/2020 à destination des nouveaux Elus.

L'installation de la nouvelle gouvernance est effective depuis le 23 septembre 2020 : Elections du Président, des Vice-présidents et des membres du bureau, délégations au Président.

Exécution du Budget 2020

Le budget prévisionnel 2020 établi à **489 647,22 €** a été réalisé à hauteur de **280 175,85 €** en dépenses et de **354 832,58 €** en recettes au vu du résultat prévisionnel du CA 2020.

Les dépenses ont porté essentiellement sur les charges de personnel et ont été limitées au maximum pour la partie Administration Générale.

Les recettes principales encaissées sur 2020 :

Recettes	Montant	Détail
Participations EPCI	135 000,00	95 136 € Roche Agglomération 39 864 € CC Vie et Boulogne
Actions Pays EPCI	60 789,00	42 839 € Roche Agglomération 17 950 € CC Vie et Boulogne
LEADER	48 399,16	Part Ingénierie 2018
DGD urba	30 000,00	Révision du SCoT

La contribution des 2 EPCI sur l'année 2020 s'est élevée à **195 789 €** sur l'exercice 2020.

2- Budget 2021

Contexte de l'élaboration du budget 2021 :

☞ prise en compte de la volonté de limiter les travaux à la mission réglementaire du SCOT,
☞ engagement de contenir les contributions financières des intercommunalités au budget du Syndicat Mixte ;

2-1 grandes lignes de l'année 2021 : Pour 2021, même si la feuille de route du Syndicat 2020-2026 n'est pas encore définie, les grandes lignes pour l'année peuvent se décliner comme suit :

Mise en œuvre opérationnelle du SCOT / compatibilité des PLU du territoire

suivi PPA annuel des dossiers du territoire: révisions de PLU et cartes communales, déclarations de projet, PA, PC complexes et **suivi annuel des CDAC- CDACI**

SRADDET des Pays de la Loire : analyse et formulation de l'avis PPA avant le 26 avril 2021

Observatoire du SCOT : mise à jour des données annuelles

Evaluation du SCOT et Enjeux d'une révision du SCOT : travaux engagés sur 2020 et partiellement décalés au vu de la crise sanitaire :

② Analyse des enjeux d'une mise en révision du SCOT (avantages- inconvénients) au regard du bilan du territoire ci-dessus et au regard des évolutions du cadre réglementaire et des documents, plans ou programmes qui s'imposent au SCOT, ex : Loi Elan, SRADDET, ZAN , dispositif ERC

③ Conclure sur la nécessité de mettre en révision le SCOT en prenant en compte l'ensemble des éléments et les évolutions réglementaires à intégrer à la réflexion, afin de déterminer les objectifs d'une mise en révision.

Représentation de la structure : Participation aux réunions INTERSCoT 85 , GéoVendée, commission Biodiversité Régionale, autour des grands enjeux liées au SCOT : thèmes ZAN, sobriété foncière, séquence ERC, indicateurs et définitions relatifs à la consommation du foncier, urbanisme réversible, formes urbaines ; nouveaux enjeux autour des notions de transition énergétique, mobilités, urbanisme circulaire, urbanisme de la santé, renaturation en ville , en transversalité avec le SCOT.

2.2- ADMINISTRATION GENERALE

La masse salariale : Le Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie compte en effectifs pourvus deux agents titulaires : une Directrice et une chargée de planification SCOT; deux emplois permanents sont actuellement vacants, ceux des assistantes administrative et comptable qui ont muté en septembre 2019. Pour assurer le suivi administratif et comptable du syndicat, leur remplacement a été temporairement assuré via le service « missions temporaires » du CdG 85. Une solution pérenne reste nécessaire pour assurer la saisie comptable de l'exécution budgétaire et le secrétariat.

Coût estimé : **171 000 €** base 2020 **sans prise en compte d'une évolution du tableau des effectifs.**

Tableau des effectifs au 1/01/2021 :

Catégorie	Grade	Poste	ETP	Nature
A	Attaché principal	Directrice	1	Titulaire sur Emploi permanent
B	Technicien principal 1ere classe	chargée de SCOT	0.90	Titulaire sur Emploi permanent
C	Adjoint administratif principal	secrétaire comptable	0.90	Emploi permanent
C	adjoint administratif principal	secrétaire RH	0.80	Emploi permanent
		4	3.60	

Charges de gestion courante :

A ce stade de l'élaboration du BP 2021 la partie réservée à l'administration générale en fonctionnement (hors part salaires) s'élèverait à environ **110 000 €**, comprenant les charges générales, les frais d'études et les frais de reprographie sur la base des couts réels 2020, auquel il convient d'ajouter dans le cadre de la restructuration de la structure, le cout du déménagement des locaux et des transferts notamment informatiques et bureautiques.

Sur l'exercice 2021, il est à noter que les dépenses relatives à l'administration générale vont devoir intégrer le financement de l'archivage 2002-2020 via une intervention externe pour environ 3 000 €.

2.1-3 Les opérations d'ordre : Elles s'intègrent dans le budget de fonctionnement estimées à hauteur prévisionnelle de 52 000 € (base 2020)

Coût prévisionnel global de fonctionnement : 171 000 +110 000 = 281 000 € + un prévisionnel d'opération d'ordre de 52 000 €

Investissements : Les investissements s'élèveraient à environ 120 000 € comprenant un report de 43 000 €, les amortissements et les opérations pour ordre. **Il n'y a pas de participation des EPCI à ces dépenses.**

3 Budget prévisionnel 2021 : Le budget global de l'exercice 2021 est estimé à **453 000 €**

4 -Participations des deux intercommunalités :

Conformément aux statuts, la participation des communes et intercommunalités est calculée sur les bases suivantes :

- 1/3 proportionnellement au nombre de représentants titulaires au Comité Syndical
- 1/3 proportionnellement à la population DGF n-1
- 1/3 proportionnellement au potentiel financier n-1

Le budget 2021 ne va bénéficier d'aucune participation externe et sera financé exclusivement par les reports 2020 et les participations des EPCI qui constituent le Syndicat Mixte. Un montant de participation estimatif de l'ordre de 146 426 € pour les deux EPCI, déduction faite du résultat prévisionnel de l'exercice 2020 évalué à 166 574.42 €.

Les participations pour le SCoT et l'administration générale seront appelées fin avril 2021.